



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE FRANÇOIS
AUX PRÉSIDENTS DES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES ET
AUX SUPÉRIEURS DES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET DES SOCIÉTÉS DE VIE
APOSTOLIQUE
CONCERNANT LA COMMISSION PONTIFICALE POUR LA PROTECTION DES MINEURS**

[Multimédia]

*Aux présidents des Conférences épiscopales
et aux supérieurs des instituts de vie consacrée
et des sociétés de vie apostolique*

En mars de l'année dernière, j'ai institué la Commission pontificale pour la protection des mineurs, déjà annoncée en décembre 2013, dans le but de soumettre des propositions et des initiatives visant à améliorer les normes et les procédures pour la protection de tous les mineurs et des adultes vulnérables, et j'ai appelé à en faire partie des personnalités hautement qualifiées et connues pour leur engagement dans ce domaine.

En juillet dernier, la rencontre avec diverses personnes qui ont subi des abus sexuels de la part de prêtres m'a offert l'occasion d'être le témoin direct et ému de l'intensité de leurs souffrances et de la solidité de leur foi. Cela m'a davantage conforté dans la conviction qu'il faut continuer à faire tout le possible pour déraciner de l'Eglise la plaie des abus sexuels sur les mineurs et ouvrir une voie de réconciliation et de guérison en faveur de ceux qui ont été abusés.

C'est pour ces raisons qu'en décembre dernier, j'ai ajouté à la Commission plusieurs nouveaux membres, en représentation des Eglises particulières du monde entier. Et dans quelques jours, tous les membres se rencontreront à Rome pour la première fois.

Dans ce contexte, je considère que la Commission pourra être un nouvel instrument valable et efficace pour aider à animer et à promouvoir l'engagement de toute l'Eglise — aux différents niveaux: conférences épiscopales, diocèses, instituts de vie consacrée et sociétés de vie

apostolique, etc. — à mettre en œuvre les actions nécessaires pour garantir la protection des mineurs et des adultes vulnérables et donner des réponses de justice et de miséricorde.

Les familles doivent savoir que l'Eglise n'épargne pas ses efforts pour protéger leurs enfants et qu'elles ont le droit de s'adresser à elle avec une pleine confiance, car elle est une maison sûre. On ne pourra donc pas accorder la priorité à tout autre type de considérations, de quelque nature qu'elles soient, comme par exemple le désir d'éviter le scandale, car il n'y a absolument pas de place dans le ministère pour ceux qui abusent des mineurs.

Il faut également veiller avec attention, afin que soit pleinement mise en œuvre la [Lettre circulaire publiée par la Congrégation pour la doctrine de la foi, le 3 mai 2011](#), en vue d'aider les conférences épiscopales à préparer les lignes-guide pour le traitement des cas d'abus sexuels à l'égard de mineurs de la part de clercs. Il est important que les conférences épiscopales se dotent d'un instrument pour la révision périodique des normes et pour le contrôle de leur application.

C'est aux évêques diocésains et aux supérieurs majeurs que revient la tâche de vérifier que dans les paroisses et dans les autres institutions de l'Eglise soit garantie la sécurité des mineurs et des adultes vulnérables. Comme expression du devoir de l'Eglise de manifester la compassion de Jésus envers ceux qui ont subi des abus sexuels et envers leurs familles, les diocèses et les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique sont exhortés à mettre en place des programmes d'assistance pastorale, qui pourront s'appuyer sur le soutien de services psychologiques et spirituels. Que les pasteurs et les responsables des communautés religieuses soient disponibles à rencontrer les victimes et leurs proches: il s'agit d'occasions précieuses pour écouter et pour demander pardon à ceux qui ont beaucoup souffert.

C'est pour toutes ces raisons que je demande votre collaboration pleine et attentive avec la Commission pour la protection des mineurs. Le travail que je leur ai confié comprend l'assistance à votre égard et à l'égard de vos conférences, à travers l'échange réciproque de «pratiques vertueuses» et de programmes d'éducation, de formation et d'instruction en ce qui concerne la réponse à donner aux abus sexuels.

Que le Seigneur Jésus insuffle en chacun de nous, ministres de l'Eglise, cet amour et cette prédilection pour les plus petits qui a caractérisé sa présence parmi les hommes et qui se traduit par une responsabilité particulière pour le bien des mineurs et des adultes vulnérables. Que la Très Sainte Vierge Marie, Mère de la tendresse et de la miséricorde, nous aide à accomplir avec générosité et rigueur notre devoir de reconnaître humblement et de réparer les injustices du passé et à être toujours fidèles à la tâche de protéger ceux que Jésus privilégie.

Du Vatican, le 2 février 2015

Fête de la présentation du Seigneur au Temple

